

**DECISION MUNICIPALE**  
**N° D23- 101**

1-1

**OBJET : Contrat de prestation pour la conférence « Sélection des semences : quels enjeux pour l'alimentation et la biodiversité ? »**

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

**CONSIDERANT QUE**

Dans la droite ligne de son fil rouge sur les graines en 2023, la médiathèque propose une conférence entre une chercheuse de l'INP Purpan, Monique Berger, et un agriculteur du réseau Semences paysannes, Christophe Pouyanne, pour parler de l'impact du choix des graines sur nos assiettes et l'environnement.

**DÉCIDE**

**ARTICLE UN :** D'accueillir l'animation « Conférence Sélection des semences : : quels enjeux pour l'alimentation et la biodiversité ? » le samedi 14 octobre 2023 de 15h30 à 17h pour un public de plus de 15 ans dans la médiathèque.

**ARTICLE DEUX :** De signer le contrat de prestation de services ci-annexé avec Christophe Pouyanne, agriculteur domicilié 4 chemin du Piô 81700 APPELLE.

L'intervention de M. Pouyanne est gratuite mais ses frais kilométriques à rembourser s'élèvent à un total de 93,40€ TTC.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le

Le Maire  
Dominique FOUCHIER

